



CALENDRIER DES EXAMENS DE LICENCE ET DE DISSERTATION (POUR LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES COMPOSÉES DE LICENCE ET DE MASTER), CORRESPONDANT À LA PROMOTION DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

1. L'examen de licence et de dissertation est organisé par l'Université de Médecine et de Pharmacie « Victor Babeș » de Timișoara (UMFVBT) lors des sessions suivantes, dans les mêmes conditions, comme suit:

- a) **session I** : en **septembre 2024**, pour **tous les** programmes d'études universitaires des facultés de l'UMFVBT, le cycle d'études universitaires de licence et les études universitaires composées de licence et de master ;
- b) **session II**, en conservant les commissions établies pour la première session de l'examen de fin d'études : en février 2025, pour tous les programmes d'études universitaires des facultés de l'UMFVBT, le cycle d'études universitaires de licence et les études universitaires composées de licence et de master.

L'art. 2. Le calendrier de l'examen de licence/dissertation est le suivant :

a) en **septembre 2024** :

- 10.09.2024, 10h00 – **épreuve écrite** (pour tous les programmes d'études) ;
- 11.09.2024 – **examen pratique** (pour les programmes d'études des facultés de Médecine Dentaire et de Pharmacie, respectivement pour le programme d'études de licence en Balnéophysiothérapie) ;
- 12-13.09.2024 – **soutenance des mémoires de licence/dissertation** (pour **tous les** programmes d'études).

b) en **février 2025** :

- 04.02.2025, à 10h00 – **épreuve écrite** (pour tous les programmes d'études) ;
- 05.02.2025 – **examen pratique** (pour les programmes d'études des facultés de Médecine Dentaire et de Pharmacie, respectivement pour le programme d'études de licence en Balnéophysiothérapie) ;
- 06-07.02.2025 – **soutenance des mémoires de licence/dissertation** (pour **tous les** programmes d'études).

L'art. 3. L'inscription des candidats à l'examen de licence / dissertation se fait individuellement, auprès des bureaux du doyen des facultés, en soumettant les mémoires de licence / dissertation accompagnés du résumé et du rapport de la thèse, des certificats de compétence linguistique, de la déclaration sur l'honneur de l'originalité du contenu du mémoire, signée par le diplômé et le superviseur scientifique, et du rapport de similarités, comme suit :

- **jusqu'au 25.07.2024**, pour la **session de septembre** de l'examen de fin d'études ;
- **jusqu'au 10.01.2025**, pour la **session de février** de l'examen de fin d'études.

L'art. 4. La soumission des travaux de licence / dissertation pour vérification par le logiciel anti-plagiat utilisé par l'Université doit être effectuée **au plus tard le 22.07.2024**.

5. La formation technique à laquelle participent les membres des commissions de licence/dissertation, ainsi que les responsables de salle, les superviseurs et les opérateurs, est organisée par la Commission centrale de licence/dissertation **dans la semaine précédant l'épreuve écrite de la première session de l'examen de fin d'études**, dans l'Aula Magna de l'université (ou en ligne, lien envoyé par e-mail, dans des situations justifiées).